

Etude Nicolas Rentz

ETUDE NICOLAS RENTZ
84, Grand-Rue - L-1660 Luxembourg
Tél. : + 352 27 47 85 00
Fax : + 352 26 20 15 51
E-fax : + 352 24 61 19 50
E-mail : nicolas@rentzlaw.eu

PRESENTATION DE L'ETUDE :

- **L'approche** juridique pluridisciplinaire de **l'Etude RENTZ** lui permet d'appréhender avec efficacité et compétence le conseil en droit des affaires et le contentieux.
- **L'implantation** à Luxembourg de **l'Etude RENTZ** lui permet de saisir, dans toute sa globalité, les implications juridiques transfrontalières qui résultent de la situation de Luxembourg au cœur de l'Europe.

Les Atouts de l'Etude RENTZ

- **Réactivité**

La structure de **l'Etude RENTZ** lui permet d'assurer une réactivité efficace face aux problématiques auxquelles peuvent être confrontés les clients.

- **Communication**

La communication et le dialogue direct avec ses clients permet à **l'Etude RENTZ** d'instaurer un climat de confiance mutuelle essentielle pour mener à bien la mission qui lui a été dévolue.

Etude Nicolas Rentz

- [Transparence](#)

L'Etude RENTZ assure la transparence de ses honoraires par la présentation des prestations effectuées dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, dont les modalités sont détaillées par les conditions générales consultables sur le site (onglet « Présentation »).

- [Estimation des Honoraires](#)

L'Etude RENTZ se propose également d'établir une estimation des honoraires relatifs aux prestations demandées (voir conditions générales).

COMPETENCES :

LE DROIT DES AFFAIRES

- [Constitution de sociétés](#)

A l'écoute des objectifs poursuivis par ses clients, l'Etude RENTZ conseille son client dans la mise en place de la structure juridique adéquate au regard des objectifs poursuivis.

L'Etude RENTZ assiste ses clients dans la préparation et l'élaboration des statuts de la société de droit luxembourgeois, et les conseille sur le choix des structures de droit étranger.

- [Contrats civils et commerciaux](#)

La protection des intérêts privés passe obligatoirement par l'élaboration d'un contrat qui fixe avec précision les modalités et les conditions dans lesquelles se déroulent les transactions et prestations entre les parties.

Etude **Nicolas Rentz**

L'Etude RENTZ conseille et assiste ses clients dans leur choix, la rédaction, la négociation de contrats civils et commerciaux de droit luxembourgeois et de contrats pouvant avoir des implications en matière de droit international.

- [Autorisation d'établissement](#)

Au regard de la loi du 28 décembre 1988, modifiée par la loi du 9 juillet 2004, réglementant l'accès aux professions d'artisans, commerçants et industriels, ainsi qu'à certaines professions libérales, l'Etude RENTZ prend en charge l'établissement des dossiers faisant l'objet de l'instruction administrative et les démarches à effectuer auprès du Ministère des Classes Moyennes, aux fins de la délivrance de l'autorisation d'établissement.

- [Délocalisation à Luxembourg](#)

L'**attractivité fiscale** du Grand-Duché de Luxembourg s'est notamment amplifiée par :

- ✓ **la suppression de l'impôt sur la fortune** des personnes physiques résidentes depuis le 1^{er} janvier 2006 ;
- ✓ **la mise en place de la Société de Patrimoine Familial (SPF)** qui remplace la société Holding 29 et qui permet au Grand Duché de Luxembourg de concurrencer sur le plan fiscal la Suisse et la Belgique.

- [Avis juridique](#)

L'Etude RENTZ élabore des avis relatifs à toute problématique juridique afin que les clients aient un avis éclairé et circonstancié sur une situation juridique donnée.

- [Assistance juridique](#)

L'Etude RENTZ assure pour ses clients une assistance juridique dans le domaine du conseil et du contentieux.

Etude Nicolas Rentz

L'assistance juridique peut être dispensée dans le cadre d'un forfait mensuel ou annuel.

Le client a la possibilité de solliciter une assistance juridique dans le domaine contentieux en optant soit pour le forfait mensuel, soit le forfait annuel sur base d'une estimation des frais engagés.

- [Domiciliations](#)

La domiciliation des sociétés de droit luxembourgeois est notamment réglementée par la loi du 31 mai 1999.

L'Etude RENTZ, est à même de constituer, d'administrer et de domicilier les sociétés de droit luxembourgeois.

Elle peut également vous assister dans la constitution de sociétés de droit étranger.

Les sociétés de droit luxembourgeois

Au Luxembourg, il existe essentiellement deux types de sociétés commerciales : les **sociétés anonymes** et les **sociétés à responsabilités limitées**.

- [La société à responsabilités limitées](#)

La **société à responsabilités limitées** est une société dont la responsabilité est limitée à l'apport de chaque associé. C'est une société fermée dans la mesure où l'intuitu personae prédomine de façon plus importante que dans la société anonyme.

Ce type de société occupe une place de choix dans l'économie luxembourgeoise de par sa flexibilité et la dimension de sa gestion. La société à responsabilité limitée bénéficie des conventions fiscales et des directives communautaires applicables notamment dans le régime fiscal des sociétés mères et filiales.

La Sàrl peut adopter le régime de la Soparfi si elle intègre cette disposition dans son objet social.

Le capital social de la Sàrl est exactement de 12.394,88 euros. On fixe généralement le capital social de la société à responsabilité

Etude **Nicolas Rentz**

limitée, pour des raisons pratiques à 12.500 euros. Il doit être entièrement libéré dès la création de la société par le ou les associés. Le capital social peut être exprimé dans une autre devise que l'euro.

En outre, elle peut bénéficier des apports en nature sans intervention d'un réviseur, qui se doit en principe d'évaluer le montant de l'apport, comme c'est le cas pour la société anonyme.

- [La société anonyme](#)

La société anonyme peut être constituée par deux fondateurs associés mais, depuis la loi du 25 août 2006, un seul fondateur a la possibilité de constituer une société anonyme. Il s'agira d'une société anonyme unipersonnelle ; cette forme de société se rapproche d'ailleurs grandement de la société par actions simplifiées existante en France (SAS).

Les sociétés anonymes comme les sociétés à responsabilité limitée peuvent dans le cadre de leur objet social adopter le régime des Soparfi dans la mesure où l'objet social de type Soparfi est expressément spécifié dans les statuts de la société.

Le capital social de la société anonyme est exactement de 30.983 euros, arrondi à 31.000 euros. Ce capital peut s'exprimer dans une autre devise que celle de l'euro.

Le capital doit obligatoirement être libéré à l'auteur d'un quart, soit le montant de 7.500 euros. Le restant du capital doit en principe être libéré dans un laps de temps qui ne devrait pas dépasser cinq ans.

[La société de patrimoine familial \(SPF\) - Loi du 11 mai 2007](#)

La société de patrimoine familial a été créée par la loi du 11 mai 2007. Cette société a notamment été créée pour se substituer à la société holding 29 qui bénéficiait d'une exonération dite subjective de l'impôt qui était considéré comme étant incompatible avec le code de conduite adopté dans le cadre de conseils ECOFIN du 21 décembre 1997.

Etude Nicolas Rentz

Cette société constitue un nouvel outil de gestion et de planification du patrimoine très attractif sur le plan fiscal.

Au Luxembourg, les juridictions sont principalement le Tribunal de Paix, le Tribunal de Travail, le Tribunal d'Arrondissement, la Cour Supérieure de Justice en instance d'appel et la Cour de Cassation.

Toutes ces juridictions sont dorénavant regroupées à la Cité Judiciaire au Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg.

L'Etude RENTZ assiste ses clients devant les juridictions luxembourgeoises, aussi bien en matière civile et commerciale qu'en matière de droit du travail.



JUS EST ARS BONI ET AEQUI

Le droit est l'art du bon et de l'équitable